Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 40

Artikel: IIIe série des Causeries du Conteur vaudois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185353

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-septième année. N° 40 Samedi 4 Octobre 1879

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

IIIe série des Causeries du Conteur Vaudois.

Deux ans se sont écoulés depuis la publication de la IIe série des *Causeries;* et dans cet intervalle de nombreux abonnés nous ont manifesté le désir d'en posséder la continuation. Encouragé par ce témoignage de sympathie, nous nous sommes mis en mesure de publier, vers la fin de l'année, la *IIIe série,* pour laquelle nous joignons au présent numéro une formule de souscription. Le prix de ce recueil est le même que pour les précédents, savoir fr. 1 50 pour les souscripteurs, au lieu de fr. 2, prix de librairie.

Le *Conteur vaudois,* qui a maintenant atteint sa 17me année, a publié dans ses commencements, et alors qu'il n'avait que quelques centaines d'abonnés, nombre d'amusantes productions, aujourd'hui totalement inconnues de la plupart de nos lecteurs. Nous trouverons donc là une abondante moisson pour la IIIe série des Causeries, dont nous espérons encore augmenter l'attrait par l'adjonction de plusieurs morceaux français ou patois entièrement inédits. Parmi ces derniers, nous pouvons déjà citer : *On dzo dè boutséri tsi me n'oncllio Jean-Louis.* — *L'amour de la patrie.* — *La défrepenaïe d'Aclliens et la destrukchon dâi râvès et dâi z'abondancès tandi la guierra dè 79 eintrè lo Talent et la Venodze.* — *Lettre de la campagne ou le Lausannois en villégiature.* — *L'armée du Pays-d'Enhaut.*, etc., etc.

Nous avons pris bonne note des souscriptions qui nous sont déjà parvenues. Les personnes qui n'auraient pas reçu de formule peuvent souscrire par lettre ou verbalement, au bureau du journal, rue Pépinet, 3.

Monsieur le rédacteur,

Bien des récits amusants ont été faits des divers incidents qui ont eu lieu pendant le rassemblement de la Ire division. Il en est cependant d'assez jolis qui sont encore inconnus de vos lecteurs.

Les journaux ont tant répété que militaires et civils fraternisaient si bien, qu'il n'est pas étonnant que pour le grand jour de l'inspection et du défilé, l'affluence du public et surtout des dames, ait été considérable. Les jeunes épouses, entre autres, impatientes de revoir leurs maris, n'avaient plus de respect pour la discipline militaire. Au commandement de : *repos,* elles se hâtèrent de s'introduire dans les rangs ; mais comme il ne s'agissait que d'un *en place repos,* pendant un court rapport, force fut à la troupe de faire retirer le public. On dit même que l'on a cru un moment qu'il faudrait faire une charge de cavalerie.

Dans ce moment, un commandant de bataillon dit à une jolie femme qui ne voulait pas abandonner son époux : « Madame, vous courez la chance de faire infliger à votre mari quatre jours de salle de police.

— Ça m'est égal, répondit-elle gaîment, pourvu que vous m'y mettiez avec lui. M.

Mœurs parisiennes. — Le préfet de police de Paris vient d'autoriser les théâtres à prolonger jusqu'à minuit et demi leurs représentations ordinaires, qui jusqu'à présent devaient se terminer à minuit. Le théâtre joue un si grand rôle dans la vie parisienne, que bien des gens seront condamnés à se coucher une demi-heure plus tard. Cette petite révolution dans les habitudes était inévitable. Depuis qu'on dîne à sept heures et demie, on ne peut guère arriver au spectacle avant neuf heures, et comme toute pièce un peu importante dure trois heures ou davantage, pour avoir fini à minuit, il fallait jouer le premier acte devant des fauteuils vides.

Il serait curieux, dit le correspondant de la *Bibliothèque universelle,* de rechercher pourquoi, en France, les repas reculent d'une heure tous les vingt ou trente ans. Le mot *dîner* a, étymologiquement, le même sens que celui de *déjeuner* (rompre le jeûne). C'était originairement le premier repas de la journée. De 7 heures du matin, il a peu à peu reculé jusqu'à 10 heures.

Sous Louis XII, un dicton populaire disait : Lever à six, *dîner* à dix, souper à six, coucher à dix, fait vivre l'homme dix fois dix.

Puis on est arrivé à dîner à 2 heures de l'après-midi, puis à 5 heures; et maintenant on dîne à 7 $^1/_2$ heures.

En même temps, l'heure du souper se reculait et devenait si tardive que l'habitude du souper a fini par disparaître. Dans la matinée, de nouveaux repas apparaissaient, le déjeuner d'abord, qui aujourd'hui